

# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 24 MAI.

FUNÉRAILLES DU PRINCE ROYAL.

Les derniers honneurs viennent d'être rendus à celui qui, il n'y a pas un an encore, était né pour hériter du trône belge. C'est le cœur plein des émotions que cette triste cérémonie a excitées en nous, que nous sommes dans l'obligation d'en entretenir nos lecteurs. Nous pouvons dire sans crainte d'être démentis, que jamais prince ne fut plus vivement regretté, et le peuple n'a pas assez bien caché sa douleur pour qu'elle n'ait été évidente aux yeux de tous.

Conformément à ce qui avait été prescrit par le programme, dès ce matin les cloches de toutes les églises et le bruit du canon ont annoncé la cérémonie funèbre.

A 11 heures, les ministres en costume, la cour de cassation en robes rouges, la haute cour militaire, la cour des comptes, les sénateurs en costume, les ambassadeurs d'Angleterre, les ministres de France, de Prusse, d'Autriche, des États-Unis avec leurs secrétaires de légation, et le duc d'Artemberg, avaient pris place dans le chœur de la Cathédrale.

Dans la grande nef à gauche du chœur, on voyait la cour d'appel de Bruxelles en robes rouges, le tribunal civil en robes noires, le tribunal de commerce, les secrétaires-généraux, et les employés supérieurs des divers ministères, le gouverneur civil de la province, la municipalité de Bruxelles, un grand nombre de militaires de tous grades parmi lesquels figuraient les généraux Tiecken de Terhove, de Ghigny, Chatry Lafosse, de Vauthier, van Halen, Mellinet, etc., et beaucoup d'officiers de la garde civique. Venaient ensuite un grand nombre de dames en grand deuil.

Le long de la nef à gauche étaient rangés en bataille les chasseurs de Chasteler. Les élèves de l'école militaire et les sapeurs pompiers formaient la haie à l'entrée de l'église et intérieurement jusqu'au chœur.

Au milieu du chœur, s'élevait un magnifique catafalque, surmonté d'un baldaquin formant un carré long, supporté par quatre colonnes de forme carrée, et au-dessus duquel on voyait au milieu des armoiries royales, une couronne royale garnie de perles. Sous le baldaquin était un sarcophage recouvert d'un riche drap d'or, et destiné à recevoir le cercueil pendant la cérémonie.

Le grand autel, les entre-colonnes, le catafalque étaient éclairés par des milliers de cierges et par un grand nombre de lampes funéraires. Le chœur tout entier était tendu de draperies noires, avec des bordures blanches tachetées d'hermine; il en était de même des nefs latérales du chœur. Il est à peine concevable que tous ces travaux et celui surtout qu'a exigé le catafalque, aient pu être exécutés en aussi peu de temps.

A 11 heures 1/4, la chambre des représentants, précédée de ses huissiers et des membres de son bureau, moins le président, a été introduite et est allée prendre place dans le chœur.

Bientôt Mgr. l'archevêque de Malines, précédé d'un nombreux clergé, est entré dans l'église et s'est rendu au chœur où il s'est revêtu de ses ornemens pontificaux, et ensuite la mitre entête et la crosse en main, il s'est rendu à la porte de l'église pour y recevoir le corps du jeune prince.

A 11 heures 1/4 environ, le corbillard est sorti du palais. Il était recouvert de moire blanche, avec de riches dorures et des larmes noires. Sur le cercueil était la couronne royale. Le corbillard était traîné

par six chevaux noirs portant des panaches blanches. Venaient ensuite deux voitures de la cour, attelées chacune de six chevaux bais.

La musique des guides ouvrait la marche et jouait des airs lugubres. Venait ensuite un détachement de guides. M. le ministre de la guerre, et plusieurs généraux marchaient à pied devant le corbillard, aux deux côtés duquel étaient M. le général Hurel, M. le général d'Hoogworst, M. le baron de Sécus, vice-président du sénat, et M. Raikem, président de la chambre, qui en entrant dans la cathédrale, ont pris les quatre coins du poêle.

Après le corbillard, venaient M. le grand maréchal du palais, MM. les secrétaires du roi, MM. les généraux d'Hane, de Chasteler, Nypels, Magnan, Gérard, etc., et MM. les aides-de camp et officiers d'ordonnance du roi. Le cortège marchait fort lentement à travers la haie qui, depuis le palais, jusqu'à la cathédrale, était formée par les régimens de ligne et par la garde civique.

Le cortège est arrivé à l'église à midi moins 20 minutes. Le cercueil descendu du corbillard a été porté sur le catafalque par quatre capitaines, deux de la ligne et deux de la garde civique; il était précédé du clergé, qui marchait en avant de Mgr. l'archevêque.

La messe a commencé aussitôt aux sons de l'orgue. M. Féty, directeur du conservatoire et maître de chapelle du roi, a fait exécuter la messe en *ut* de Beethoven. Il était une heure et demie quand l'absoute a été terminée et que le corps du prince royal a été descendu dans le caveau, qui s'est pour toujours refermé sur lui.

Ainsi s'est terminée cette triste cérémonie qui avait attiré à l'intérieur de la cathédrale, dans toutes les rues voisines, et surtout dans celles par où est passé le cortège, une foule innombrable de spectateurs de tous les rangs.

Hier soir, le cortège funèbre qui accompagnait la dépouille mortelle du prince royal est parti de Laeken à 11 heures et demie.

Un détachement du régiment des guides ouvrait la marche. M. le grand-maréchal du palais suivait dans une voiture de deuil.

La voiture qui renfermait le cercueil était entourée par MM. le commandant militaire de la province, le gouverneur de Bruxelles, les officiers d'ordonnance du roi et le colonel de la gendarmerie.

Des domestiques du palais en grand deuil et portant des torches précédaient et suivaient le char funèbre.

Le régiment des guides formait la marche du cortège qui est arrivé au palais vers minuit. Le corps du prince royal a été déposé dans la chapelle ardente préparée au palais.

Une foule immense accompagnait le cortège, et la contenance des assistans témoignait de la peine profonde que cette triste cérémonie faisait naître en tous les cœurs.

Du 25 mai. — LL. MM. le roi et la reine sont arrivées au palais à une heure de l'après-midi.

A une heure, M. Raikem, président de la chambre, et MM. Dautrebant, Fallon, de Meer de Morsel, Gols, d'Hoffschmidt, Hye Hoys, Desmet, Poschet, de Sécus, Ernst et de Brouckere, composant la grande députation de la chambre des représentants, à laquelle s'étaient joints un grand nombre de membres, ont eu l'honneur de présenter au roi l'adresse votée par la chambre dans sa séance du 23.

Le roi paraissait profondément affecté. Après avoir entendu la lecture de l'adresse, il a remer-

cié la chambre des représentans des sentimens qu'elle lui témoignait; mais dès les premiers mots son émotion a été telle qu'il n'a pu continuer: des larmes coulaient de tous les yeux. Quelques instans se sont écoulés dans ce religieux silence. Le roi a fait part ensuite à la députation de la douleur qui accablait la reine, de celle qu'il ressentait lui-même comme roi et comme père, et en terminant il a exprimé l'espoir que la providence, qui a protégé la Belgique depuis quatre ans, ne l'abandonnerait pas dans ces circonstances douloureuses.

— On a regretté à Bruxelles, que les restes du jeune prince n'aient point été exposés, et que le peuple n'ait pu faire un dernier adieu à un enfant auquel il portait un si touchant intérêt. Nous apprenons qu'une mère désolée a désiré que les restes de l'enfant qu'elle pleure si amèrement ne fussent éloignés d'elle que le plus tard possible; aucune objection n'était permise à une aussi triste consolation. C'est la cause pour laquelle la translation de la dépouille du prince, de Laeken à Bruxelles, n'a eu lieu que vendredi à une heure très-avancée de la soirée. Elle a été précédée, dit-on, de la scène la plus douloureuse; le roi et la reine ne se sont arrachés à leur enfant qu'après des adieux déchirans qui ont duré près de deux heures.

— La chambre des représentans avait décidé qu'il y aurait séance hier après la cérémonie des funérailles; au soir de la cathédrale, tous les membres présens se sont rendus à la chambre; mais l'émotion que venait de produire sur eux cette scène de deuil, était telle qu'ils ont senti qu'il leur serait impossible de délibérer. La séance n'a donc pas eu lieu.

On lit dans l'*Union*: « Une nouvelle réunion a eu lieu hier soir à huit heures chez M. Coghén. Nous apprenons que l'assemblée était peu nombreuse. On s'y est entretenu de l'opportunité qu'il y aurait d'inviter le roi à faire usage de la faculté renfermée dans l'art. 61 de la constitution et à désigner son successeur. Aucune proposition formelle n'a été faite, ainsi aucune résolution n'a été prise. On pense que les membres de la chambre ne s'occuperont maintenant de cette question que dans quelques jours. »

Les sections de la chambre des représentans ont commencé et quelques unes ont terminé l'examen du projet de loi contre les démonstrations *orangistes*. Ce projet a été adopté sans opposition, les objections faites ne portent que sur les détails et il y a, dit-on, unanimité sur le fond. Parmi les sections qui ont achevé leur travail, il y en a trois, la 1<sup>re</sup>, la 3<sup>e</sup> et la 5<sup>e</sup>, qui ont proposé d'ajouter deux articles au projet. Le premier article déclare déchu de plein droit de toute fonction, de tout grade, tout *fonctionnaire* ou militaire qui aura encouru une condamnation du chef de faits prévus par la loi.

Le second article déclare les coupables privés du droit d'élection et d'éligibilité pendant 5 ans au moins et dix ans au plus.

On a lieu de croire que ces propositions additionnelles seront favorablement accueillies par la chambre.

L'instruction de l'affaire des troubles des 5 et 6 avril vient d'être terminée aujourd'hui même. Des 104 prévenus, 77 sont renvoyés devant les assises, et, dans ce nombre, sont compris les auteurs du pamphlet anti-orangiste; les autres ont été acquittés.

— La cour de cassation vient de rejeter le pourvoi du jeune Domis, seulement âgé de 18 ans, condamné à cinq années de réclusion, comme coupable de faux témoignage en faveur du sieur Devis, entrepreneur de messageries.

#### LIEGE, LE 26 MAI.

L'adjudication publique de la fourniture des bois nécessaires à la fondation du *Rail-Way*, pour la route en fer de Malines à Bruxelles, aura lieu le mardi 8 juin prochain.

— La gendarmerie nationale a toujours rempli son service de la manière la plus satisfaisante; rien n'a donc pu donner lieu à l'annonce faite par un journal qu'on devait s'occuper d'une nouvelle organisation de ce corps et qu'un officier étranger devait être chargé de cette réorganisation.

Cette double assertion est dénuée de toute espèce de fondement.

(*Moniteur.*)

— Le corps d'officiers du 6<sup>e</sup> régiment de ligne vient de faire ériger deux monumens; l'un à la mémoire du capitaine Decremer, avec cette inscription: « Les officiers du 6<sup>e</sup> régiment de ligne à la mémoire de leur frère d'armes, le capitaine » Decremer, mort des suites d'une blessure reçue » au Verlaet, le 2 août 1831.

L'autre à la mémoire du sous-lieutenant Weustenraad, avec cette inscription: « Les officiers du 6<sup>e</sup> » régiment de ligne à la mémoire de leur frère » d'armes le sous-lieutenant Weustenraad, tué au » Verlaet, le 2 août 1831. »

Le premier de ces monumens sera placé à Eccloo, et le second à Watervliet.

Toute l'armée saura apprécier la noble conduite des officiers du 6<sup>e</sup> régiment; ces messieurs ont dignement compris les devoirs qu'ils avaient à rendre à deux frères d'armes qui tombèrent sous le feu de l'ennemi, en combattant pour l'indépendance de leur patrie.

— Le *Journal d'Arlon* annonçait, il y a quelques jours, que des faits graves se passaient dans le Luxembourg; il promettait, en même temps, de s'expliquer sur la nature de ces faits. Nous recevons ce matin le n<sup>o</sup> du 24 de ce journal qui ne contient pas un mot d'éclaircissement.

— On écrit de Gand, le 22 mai:

« Aujourd'hui, à onze heures du matin, une assemblée générale des industriels cotonniers a eu lieu au local du *Lion blanc*. Les députés revenus de Bruxelles y ont fait un rapport.

« Après lecture de cette pièce, il a été résolu de persévérer dans la marche suivie et d'insister sur la nécessité d'introduire le même système que la France, relativement à notre douane, aucun autre moyen n'étant jugé propre à sauver l'industrie du coup qui la menace; à cette fin on a procédé à la nomination de cinq membres adjoints à la députation, pour se rendre à Bruxelles, lundi prochain; la députation sera donc composée maintenant des huit fabricans suivans: MM. Ed. Coppens, F. A. Manilius, E. Braeckman, de Buck van der Waerden, Em. van Acker, Ph. Baertsoen, de Hemptinne et J. Voortman. »

— On écrit d'Anvers, 23 mai:

« Aujourd'hui les pavillons flottent à demi mâts, à bord de tous les navires dans le port, pour la mort de S. A. le prince royal.

« Ce spectacle est imposant par le grand nombre de navires. »

— Une résolution du conseil de régence d'Anvers porte que la pierre monumentale élevée en 1814, dans la 5<sup>e</sup> section, en l'honneur du général Carnot, sera rétablie aux frais de la ville.

— On lit dans le *Courrier de la Dendre*, de Termonde, 23 mai:

« Dimanche, des gendarmes, en voulant sortir par la porte de Malines de cette ville, avec un transport de prisonniers militaires, ont été arrêtés par les soldats de la garde, et ont dû se frayer un passage par la force et en tirant leur sabre.

« On nous assure que le quartier-général établi à Alost, va être transféré à Mons au 15 du mois prochain, et que nos troupes n'occuperont cet été que deux camps, ceux de Diest et de Castiaux. »

— La *Gazette d'Augsbourg* contient l'article suivant daté de Francfort, le 12 mai: il n'est pas nécessaire de faire remarquer que les négociations diplomatiques rencontrent souvent des incidens qui suspendent leurs cours ou l'arrêtent entièrement, et qu'on peut ne prévoir ce qui en résultera. Cela a lieu surtout dans des questions aussi compliquées que la question territoriale luxembourgeoise dont on s'occupe actuellement à Biberich et qui, aujourd'hui penche vers un arrangement favorable et qui demain, semble interminable. Cela a eu lieu effectivement ces jours derniers, personne ne doit s'étonner que, le 20 avril, on écrivait d'ici que l'assentiment des agnats de Nassau à la cession de la partie wallonne du Luxembourg était sur le point d'être accordé, tandis qu'aujourd'hui on voit que le duc de Nassau suscite de nouvelles difficultés.

Il est incertain de savoir si on tâchera d'abord d'obtenir une convention de famille, ou si l'on sera forcé de recourir auparavant à d'autres moyens pour faciliter la solution de l'affaire. Il n'y a pas de doute que le roi de Hollande ne désire d'obtenir enfin un arrangement, et qu'à cette fin il soit même disposé à des sacrifices; mais ceux-ci, déclare-t-il, ne doivent point surpasser ses forces; or, il est certain de l'autre côté que le duc de Nassau est disposé à servir le roi, pourvu qu'il n'en coûte pas trop aux prétentions des agnats de Nassau. Telle est la situation actuelle des affaires, et il peut néanmoins s'écouler encore bien de temps avant d'arriver à un arrangement final.

— On mande de La Haye, 23 mai:

« M. Van Gobbelschroy est toujours dans cette résidence, il a eu avant-hier une longue conférence avec le ministre des affaires étrangères. (*Hand.*)

— On assure que quelques orangistes belges réfugiés à La Haye, ont eu la lâcheté, en apprenant la mort du prince royal, d'illuminer leurs habitations.

(*Belge.*)

— Nous avons publié dans un de nos derniers numéros le programme des connaissances qui seront exigées des candidats présentés pour être admis à l'école militaire, dont l'établissement définitif est attendu avec impatience pour tous ceux qui portent quelque intérêt à l'avenir de la Belgique. En attendant que la loi destinée à cette création définitive ait pu être discutée et votée, nous apprenons que M. le lieutenant-colonel Chapelié, directeur de l'école provisoire, a obtenu que des cours de sciences physiques et de dessin y fassent ajoutés dès maintenant. Les cours de sciences sont confiés à M. Guillery, et le cours de dessin est à M. Madou.

Une division du temps calculée d'après toutes les considérations qui peuvent avoir de l'influence sur cette répartition des études, a été nouvellement donnée aux élèves. Des interrogations particulières, des répétitions, des examens fréquens qui servent de stimulant aux élèves, et qui assureront leurs succès plus tard, ont lieu fréquemment. Un conseil d'administration a été formé pour décider toutes les questions relatives à l'emploi des fonds, à l'achat des livres, etc., etc.

Vingt quatre candidats qui ont subi leurs examens pour être admis à l'école vont y être appelés incessamment.

— Le journal d'Oxford dit que Paganini demande 1.000 guinées (25,000 fr.) pour se faire entendre aux fêtes musicales qui doivent avoir lieu pour l'installation du duc de Wellington, en qualité de chancelier de l'université.

— Un nouveau service vient d'être rendu aux beaux-arts, pour ce qui regarde la gravure sur acier. M. Deleschamps, pharmacien chimiste, place du Pont Saint-Michel, à Paris, a trouvé un produit chimique qui, de préférence à ceux connus jusqu'à ce jour, offre l'avantage de produire par une morsure nette et pure les tons les plus légers et les plus prononcés sans élargir les tailles.

— L'opéra comique de Paris va essayer de se relever par la première représentation de *Lestocq*, opéra en quatre actes de MM. Scribe et Auber. On compte pour le succès sur la cantatrice Italienne, M<sup>lle</sup> Masi, qui va essayer de chanter l'opéra comique français.

— Le *Journal du Commerce* d'Anvers dit qu'il n'est pas vrai qu'un vaisseau américain ait arboré le pavillon hollandais dans l'Escaut, vis-à-vis du fort du nord.

— Le nombre des omnibus qui parcourent Londres et ses environs est si considérable que le seul droit sur les roues produit par an, près de 200,000 livres sterling.

— Un journal de New-York dit que le célèbre amiral espagnol Laborde, est mort le 4 mars à La Havane.

— Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur les nouvelles de Bruxelles.

— *Force extraordinaire.* « Lundi, vers onze heures du soir, des cris plaintifs se firent entendre chez un marchand de vin de la rue Grenelle-Saint-Honoré, n<sup>o</sup> 7. C'était Sévérac, ancien garçon de bains, demeurant rue Gaillon, n<sup>o</sup> 12, qui avait contraint ce marchand de vin et sa femme à quitter leur boutique. Puis les ayant poussés dans la rue, il ferma la porte, et s'installa dans le comptoir où il but tout à son aise à même les brocs.

Les cris attirèrent tous les passans. Tout à coup arrive le sieur David, garde municipal à cheval, de la 4<sup>e</sup> compagnie, qui intervint seul pour faire ouvrir la porte. Sévérac feignit d'abord de se soumettre; mais bientôt il s'empara d'un broc dont l'embouchure est en fer battu, à demi-tranchant, et, d'un seul coup, il coupa jusqu'à l'os le poignet du marchand de vin; ensuite, il lança un autre broc à la tête d'un enfant, qui tomba le front fendu en deux.

Alors arrivèrent six grenadiers de la ligne; déjà plus de deux cents personnes étaient rassemblées dans la rue, sans qu'aucune eût voulu approcher ce furieux. Peu à peu on s'en rendit maître, et il consentit à suivre le garde municipal David. Toutefois, les six grenadiers suivaient derrière pour le maintenir à tout événement, et il passa la nuit au poste du Palais-Royal.

Mardi matin, à neuf heures, il fut conduit par trois gardes municipaux devant M. Basset, commissaire de police, rue des Deux-Écus. La rue était encombrée de curieux. Dès qu'il fut déposé dans le bureau, son attitude annonça une certaine tranquillité: ce calme apparent fut de courte durée. Bientôt ses contorsions et le mouvement de ses muscles indiquent de sinistres idées; il crache à la figure de M. Lainé, secrétaire du commissariat, et lui lance un violent coup de pied. M. Lainé recommande aux gardes de veiller sur cet homme avec les plus grands ménagemens, ajoutant: « Il est plus digne de pitié que de colère. » Cet ordre a été aussi bien compris qu'exécuté par les gardes municipaux.

On se dispose à conduire Sévérac au poste des Innocens; alors il entre de nouveau en furie, renverse ses gardiens, crie à tue-tête que dans deux heures tout Paris sera en feu, annonce l'arrivée de Napoléon dans un ballon, proclame la république dont il se déclare le chef et ajoute que dans deux heures il doit voir la duchesse de Berry dont il s'intitule l'écuyer d'honneur. On est contraint de lui lier bras et jambes avec une corde en chanvre de la grosseur d'un doigt. D'un seul mouvement il brise ses liens. D'autres cordes d'une grosseur double, sont encore brisées, on y supplée par des sangles en cuir, et, couché sur un brancard, Sévérac y est attaché par tous les membres et par le milieu du corps. Mais, en deux secousses, il brise et brancard en plus de douze morceaux, et demande, en ricanant, un verre de vin pour le récompenser de son travail. Un médecin, présent s'y oppose et ordonne au contraire qu'on apporte un verre d'eau. « Tu es une fameuse canaille de médecin » dit Sévérac, de prescrire de l'eau à un malade » qui n'aime que le vin. »

Enfin, on a fait venir un brancard en fer, et, malgré les imprécations continuelles adressées par Sévérac à la foule qui grossissait à chaque minute, on parvint, non sans peine, à le transporter au corps-de-garde, d'où il sera dirigé sur la Force ou sur Bicêtre, selon que les médecins le jugeront convenable.

(*Gazette des Tribunaux.*)

#### NOUVELLES ÉTRANGÈRES

Paris, le 24 mai. — Comme on s'y attendait, les funérailles du général Lafayette n'ont donné lieu à aucun désordre grave. Vers neuf heures du ma-

tion, le convoi est parti de la maison mortuaire, située rue d'Anjou. Le drap mortuaire était porté par MM. Jacques Laffitte et Eugène Laffitte, en tête de gauche; les généraux Ostrowski et Fabvier, en tête de droite; le chargé d'affaires des États-Unis et un électeur de Meaux, M. Petit, à l'autre extrémité de gauche; MM. Odilon-Barrot et Salvete au coin de droite.

Un grand nombre de citoyens de toutes les opinions faisaient partie du convoi. On remarquait aussi 250 à 300 citoyens des États-Unis tous le crêpe au bras. Une foule immense suivait le convoi.

Le corps est resté plus d'une heure dans l'église de l'Assomption, la cérémonie religieuse terminée, le cortège s'est mis en marche, il se composait de deux mille hommes de garde nationale, des seize légions d'infanterie et de 300 hommes environ de cavalerie de la même garde; de quatre bataillons et deux escadrons de la ligne, d'un détachement de la garde municipale, infanterie et cavalerie, et d'une batterie d'artillerie. La garde nationale était commandée par le général Friant, et les troupes de ligne par le général Darriule. La marche était ouverte par un détachement de garde municipale, après lequel venaient immédiatement un escadron de la ligne, une compagnie de garde nationale (cavalerie), deux bataillons d'infanterie de ligne, un bataillon de garde nationale de la banlieue et un bataillon de la garde nationale de Paris. Un second bataillon de la même arme formait la haie de droite, celle de gauche était faite par la ligne. Puis le corps sur un char élevé, décoré de drapeaux et emblèmes, et traîné par quatre chevaux. Sur un coussin étaient portées par le vieux et fidèle serviteur de Lafayette, Bastien, dont le nom est lié à l'histoire de la conspiration de Belfort, la décoration de juillet et celle de Cincinnati, les deux seuls rubans dont Lafayette ait jamais consenti à se parer.

Les ministres ont assisté au convoi; on y a remarqué aussi MM. de Broglie et Mignet et trois maréchaux de France, MM. Gérard, Clausel et Grouchy; les uns et les autres ont suivi le cortège jusqu'à Picpus. Les équipages des princes fils du roi, ont été envoyés à la suite du cortège. Aucune voiture du roi n'y a paru.

La cérémonie était terminée à 3 heures et demie. Le faubourg St-Antoine est aussi calme que le reste de Paris.

— Le 20, à la sortie du conseil qui a eu lieu chez le roi, tous les ministres ont été rendre visite à la famille du général Lafayette et lui offrir leurs compliments de condoléance. (Débats.)

— Le Journal des débats annonce qu'il paraît certain que les élections générales auront lieu le samedi 21 juin.

— Un membre de l'académie française, dans la dernière séance de ce corps, consacrée au choix d'un sujet pour le prix de poésie, a proposé l'éloge de Lafayette. Au milieu de l'orage, soulevé par cette intempestive proposition, un voix a dit que la mémoire de Lafayette, pour être glorieuse, avait besoin de la sanction du temps. La proposition n'a pas eu de suite.

— Le ministre de la marine a expédié à Toulon pour la frégate la Victoire, commandant Deloffre, l'ordre de se tenir prête à mettre sous voiles lundi 19 du courant, pour rallier le vaisseau le Nestor, à Tanger (côte de Maroc) et se réunir à la division napolitaine qui est allée mettre le blocus devant ce port.

— La chambre des pairs a voté hier les crédits supplémentaires demandés par le département de la guerre pour l'exercice de 1834 et les six premiers mois de 1835. Elle a également adopté, sans discussion, la loi relative aux détenteurs d'armes et de munitions de guerre.

— Un traité de commerce, depuis long-temps désiré, vient d'être conclu entre le gouvernement du roi et la république de Venezuela par les soins de M. Mahelin, consul-général de France à Caracas. Le brick de l'état l'Endymion, arrivé à Brest, en a apporté la ratification.

— L'épée d'honneur, pour laquelle une souscription avait été ouverte, a été offerte avant-hier au maréchal Gérard, en commémoration de la prise d'Anvers.

— Il vient d'être publié en Angleterre un document d'un haut intérêt. C'est le premier rapport

sur les relations commerciales de la France et de l'Angleterre rédigé par les commissaires chargés d'en constater la situation, MM. Georges Villiers et John Bowring. Les commissaires exposent que notre législation commerciale actuelle toute entière, repose sur un système créé sous l'Empire et tendant à mettre la France en mesure de pouvoir se suffire à elle-même et de se passer entièrement de la production étrangère. Le résultat d'un tel système a été de détourner les capitaux de leur véritable destination, et de créer des habitudes et des intérêts qu'on a rencontrés ensuite comme un puissant obstacle quand on a voulu revenir à une politique commerciale plus réellement utile au pays. Les commissaires avouent que le gouvernement français a pu souvent voir ses dispositions favorables pour un changement de système entravées par l'opinion publique elle-même, qui n'est pas assez généralement éclairée sur la question. (Constit.)

Le Journal des Débats à propos de la mort du général Lafayette, exprime des sentiments auxquels les hommes de tous les partis s'associeront.

Voici cet article :

• Nous n'étions point les amis politiques de M. de Lafayette, et nous avons souvent combattu ses principes. Mais il est des adversaires à qui on aime à rendre justice; il est des âmes nobles et pures qu'on aime à saluer d'un respect sincère, tant qu'elles demeurent ici-bas, et d'un regret douloureux quand elles se retirent de la terre. M. de Lafayette était pour nous une de ces âmes à part, qui tempèrent par l'estime qu'elles inspirent l'amertume même des haines politiques, qui rendent les luttes moins envenimées, sinon moins ardentes, et les rapprochemens moins pénibles. Sa mort est donc une perte pour la France. Il était le modèle de quelques-unes des vertus et des qualités possibles encore dans nos temps de passions. Ces vertus sont trop rares pour que nous ne regrettions pas de voir disparaître les hommes qui en avaient gardé le secret.

• Laissons dans M. de Lafayette l'homme d'état et le citoyen, ne regardons que l'homme: de ce côté, c'est un des plus beaux caractères des temps modernes, non pas seulement parce que étant gentilhomme, il a aimé le peuple, non pas seulement parce qu'il a eu tous les enthousiasmes qu'a eus la France, non pas seulement parce que son cœur fut toujours ardent et chaud pour la liberté, non pas seulement parce qu'il a été le fidèle le plus fervent, j'allais dire le plus dévot, de cette religion de 89 qu'il a aidé à fonder; ce qui le rend admirable à nos yeux, c'est le respect qu'il avait des devoirs imposés à l'honnête homme, et ce respect, il le poussait jusqu'à l'héroïsme. Dans les discussions politiques, sa raison pouvait se troubler; mais mettez M. de Lafayette en face d'une action, sa conscience ne s'est jamais trompée. Il a toujours fait ce que doit faire l'honnête homme. Sa raison pouvait ne point reconnaître les vrais principes de l'ordre social; mais sa conscience n'a jamais manqué de reconnaître et d'accomplir les devoirs de l'honnête homme. Nous ne citerons qu'un exemple; il est tout récent. Dans le procès des ministres de Charles X, le peuple égaré demandait du sang: la révolution de juillet allait perdre l'honneur qu'elle a seule jusqu'ici entre toutes les révolutions, de n'avoir point versé une goutte de sang hors du champ de bataille. C'est quelque chose de nouveau et de grand dans le monde qu'une révolution vierge de sang humain. Qui a conservé à la révolution de juillet ce caractère d'innocence et de pureté? M. de Lafayette: c'est lui qui s'est opposé aux caprices des vengeances populaires; c'est lui qui, aimant la popularité avec passion, n'hésitait pas cependant à sacrifier sa popularité, s'il le fallait, pour maintenir la mansuétude des mœurs de 1830. D'où venait à M. de Lafayette cette force et cette énergie contre la volonté égarée du peuple? de son respect pour les devoirs individuels imposés à chacun de nous. Or, c'est un devoir imposé à chacun de nous de ne point laisser substituer la vengeance à la justice. Plutôt que de violer ce devoir, M. de Lafayette était décidé à périr, et c'est parce qu'il était décidé à périr que personne n'a péri, ni lui, ni les ministres de Charles X, ni ceux qui les jugeaient. Nous ne craignons pas de dire que ce jour est un des plus beaux de la vie de M. de Lafayette, parce que c'est un de ceux où la conscience de l'homme a résisté à l'entraînement des passions politiques.

• En politique, les âmes faibles et petites se reconnaissent à cette maxime, que le but justifie les moyens. Jamais M. de Lafayette n'a adopté cette maxime impie: il n'eût pas sacrifié un homme innocent pour sauver tout un peuple. Il avait raison: les buts sont tous cachés au sein de Dieu, où personne d'ici bas ne peut les apercevoir. De quel droit dites-vous donc que le but justifie les moyens, quand vous ne pouvez pas voir le but final, quand le but lui-même, le faux but que vous croyez atteindre vous échappe sans cesse? L'homme ne connaît et ne voit bien ici-bas que les moyens. Dès qu'ils sont mauvais, tout doit être décidé pour l'honnête homme; l'action n'est pas faisable.

• D'autres ont jugé M. de Lafayette comme homme de parti, et ils diront peut-être qu'il n'a pas fait ce qu'il voulait faire, qu'il a été trompé dans ses espérances ou dans ses illusions, qu'il est mort avec la tristesse dans le cœur. Pour nous, qui ne jugeons que l'homme, nous ne craignons pas qu'il ait eu ni repentir ni regrets. Son esprit a pu en avoir: l'esprit de l'homme se repent sans cesse; mais ses repentirs ne sont que des témoignages de la vicissitude des idées. Il n'y a d'important, il n'y a de pénible que les repentirs de la conscience. M. de Lafayette n'a point eu de ces repentirs, parce que au milieu des partis et de leurs fureurs, l'homme, dans M. de Lafayette, a su toujours, quant aux actions, contempler le citoyen.

• M. de Lafayette n'emporte pas seulement le secret de vertus précieuses à notre époque, il emporte aussi le secret de qualités qui sont rares, nous voulons parler de cette aménité et de cette élégance de langage qui le distinguaient à la tribune. M. de Lafayette, héritier de la politesse d'un régime qu'il avait détruit, savait tout dire, même les choses les plus amères, sans jamais exciter ces bruyans orages qui troublent nos assemblées. Ce qui choque surtout dans nos orateurs violents, c'est la grossièreté du langage plutôt encore que la témérité des pensées. On sent qu'ils ne se font aucun scrupule de choquer leurs auditeurs. De là le ton amer et dur de nos discussions parlementaires. M. de Lafayette, avec sa politesse de gentilhomme, qui n'était certes rien à la hardiesse de ses sentimens, donnait à la discussion un ton de modération qui honorait l'assemblée.

• Depuis un an, M. de Lafayette, soit faiblesse de santé, soit fatigue des affaires, prenait peu de part aux débats de la chambre, et il semblait préparer sa retraite. Mais loin que sa considération souffrit de cet éloignement de nos orages, j'ose dire qu'elle y gagnait, et que sa vieillesse devenait plus respectable et plus sacrée, en rentrant dans le repos. Il est des âges et des momens où il est salutaire d'effacer pour ainsi dire, sa personne derrière son souvenir, quand ces souvenirs sont honorables et beaux, comme ceux de M. de Lafayette. C'est au moment où commençait pour lui cette nouvelle carrière de dignité dans le repos, que la mort est venue l'enlever à la tendre vénération de sa famille et à l'estime de la patrie.

#### NOUVELLES D'ESPAGNE.

Nous recevons ce matin de notre correspondant de Madrid, une lettre datée d'Aranjuez 13 mai, et qui contient la nouvelle importante de la ratification du traité de la quadruple alliance par le gouvernement portugais. Nous nous bornons à donner la partie de cette lettre qui concerne la ratification, le reste n'a rapport qu'à des faits déjà connus et qui nous ont été transmis par les journaux français :

Aranjuez, 13 mai.

La ratification du traité pour la pacification des deux royaumes de la Péninsule, par don Pedro, a été communiquée officiellement ce matin, par M. de Sarmiento, à la cour d'Aranjuez et aux ambassadeurs de France et d'Angleterre. La rédaction du traité ratifié par le Portugal est, à l'exception d'un seul mot, identique à celle qui a été discutée et signée par les plénipotentiaires des quatre puissances à Londres. Dans le traité ratifié par le gouvernement portugais, l'usurpateur est désigné par le titre de prince et non pas par celui d'infant, don Miguel. Cette variante n'apportera aucun changement dans l'exécution du traité, mais elle est digne de remarque, parce qu'elle montre l'esprit dans lequel l'un des frères est regardé par l'autre. (Ind.)

— D'après les rapports parvenus au ministère de la guerre, on avait complètement perdu la trace de Mérimo. On le croit malade et caché. Quelques indices avaient fait soupçonner qu'il s'était retiré dans le monastère de Saint-Jean d'Ortegor; mais les perquisitions les plus scrupuleuses dans cet édifice n'ont produit aucun résultat.

— Un ordre royal adressé par le ministre de grâce et justice aux évêques de Pampelune et de Calahorra, diocèses qui sont actuellement le théâtre de l'insurrection, interdit de passer outre à la nomination de prébendiers, curés ou autres ecclésiastiques ayant charge d'âmes, à moins que les candidats ne présentent un certificat du commissaire royal attestant leur attachement notoire à la cause de la légitimité d'Isabelle II.

#### VARIÉTÉS. — LA CORVETTE LA PARISIENNE.

On convertit, dit-on, la vaste scène du théâtre Ventadour en naumachie, et avec la merveilleuse faculté d'imitation que possèdent les artistes de la capitale, nous ne doutons pas que l'on ne réussisse à reproduire avec vérité, dans ce spectacle maritime, tout ce qui, en marine, est hominemment imitable. Mais il est, selon nous, dans les choses que l'on voit à la mer, des objets que l'on ne peut copier que d'une manière très-imparfaite et le plus souvent très-ridicule. Au-dessous des flots que l'on amènera sur le théâtre, par exemple, on placera des plaques mobiles, au moyen desquelles on pourra bien reproduire le mouvement que l'on nomme la houle; mais par quel procédé pourra-t-on contrefaire l'effet d'une lame qui brise ou d'une vague qui déferle? Ce sont là, ce nous semble, de ces jeux ou de ces caprices de la mer qu'il n'est donné à aucune puissance d'art de rendre avec vérité. Agitez tant que vous pourrez l'eau d'une marre artificielle ou d'un lac factice; tourmentez tant qu'il vous plaira, de l'impulsion des plus vastes soufflets, l'eau captive que vous avez réussi à mettre en mouvement, vous ne parviendrez à produire que des lames qui rouleront, et non pas des lames qui déferleront. Et cependant, ce dernier effet est bien celui qu'il faudrait parvenir à imiter pour donner à votre spectacle nautique la couleur locale que les spectateurs aimeraient à admirer dans vos représentations naumachiques. Autant vaudrait une bataille sans feu et sans fumée, qu'un naufrage ou qu'une tempête sans coup de mer. Et comment parviendrez-vous à rendre des coups de mer sur votre théâtre maritime.

Cependant il nous semble que, puisqu'on était en veine de faire de la marine pour les curieux de la capitale, on aurait dû leur ménager, avec plus de chance de succès, un spectacle dont nous avons conçu l'idée depuis bien long-temps, et qu'il ne faudrait que peu d'efforts pour réaliser.

Voici notre plan ou plutôt notre rêve. C'est de la réalité maritime que nous voudrions faire. Un peu de bonne volonté et quelques actionnaires suffiraient pour mettre ce projet à exécution.

Il s'agirait d'abord de faire construire près de Paris une corvette à fonds plats, comme ceux des bateaux de la Seine. Cette corvette aurait une batterie couverte à la façon des batteries des bâtimens de guerre. Le gouvernement prêterait les canons destinés à armer le navire. Pour plus grande économie, et pour donner le moins de pesanteur possible à cette masse destinée à flotter sur une petite profondeur d'eau, on construirait les œuvres mortes en sape, et cette condition ne nuirait aucunement à la ressemblance parfaite du bâtiment, puisqu'il existe des navires de l'état dont les hauts sont faits en bois de cette espèce.

Une fois la corvette amenée entre les quais de Paris, cinquante à soixante vrais matelots, équipés et mis comme le sont ceux des équipages de ligne, s'occuperaient de mâter et de gréer leur bâtiment, dont l'installation serait exactement la même que celle des navires de guerre.

Mâturs, vergues, voiles, grément, tout serait conforme aux dimensions voulues et aux dispositions observées à bord des bâtimens faits pour tenir la mer.

Dès que ces résultats auraient été obtenus sous la surveillance du capitaine et des officiers du navire, on établirait à bord la discipline et les habitudes qui règnent si admirablement sur les vaisseaux de l'état.

Ce service devrait être réglé avec le plus grand scrupule. Les heures des repas seraient fixées comme elles le sont dans la marine; la nourriture des équipages serait la même que celles des officiers et des matelots à la mer. Car, entre toutes les choses curieuses qu'offrent les bâtimens de guerre, l'ordre qui règne à leur bord est peut-être le fait qui mérite le plus d'être observé.

Jusqu'à là, le spectacle présenterait notre corvette paraissant peu digne, peut-être d'exciter l'intérêt des spectateurs; mais c'est dans un ordre de moyens plus puissans qu'il faudrait chercher les choses propres à amuser la foule et à réveiller l'attention de la capitale.

Les exercices de manœuvre et d'artillerie offriraient ces moyens précieux. Avec un équipage à peu près complet, on simulerait les appareillages, les évolutions, les revirements de bord, en rade et au mouillage, on n'exerce pas autrement les équipages. On simulerait même un combat; on irait jusqu'à faire tonner sur les eaux de la Seine de longues canonades; on imiterait l'abordage; on ferait jouer les pompes pour éteindre un incendie factice; et croit-on que l'appareil d'un branlebas de combat fut une chose si indifférente pour les parisiens qui s'enthousiasment chez François pour des batailles bien moins batailles que les combats de la corvette ne seraient des combats de mer? Nous pouvons nous tromper dans nos conjectures; mais il nous semble que les habitans de la capitale seraient ravis d'eux-mêmes, lorsqu'après s'être exténués avec l'équipage pour faire un feu d'enfer pendant une heure, ils rentreraient chez eux en disant: *Et moi aussi j'ai vu un combat naval.*

On dira peut-être que ce genre de spectacle serait aussi intéressant pour les curieux rassemblés sur les quais, que pour les flâneurs placés à bord de la corvette. Mais à bord de la corvette cependant que les amateurs voudraient se trouver pendant l'action; c'est sur le pont, dans les haubans ou au milieu de la batterie que serait le vrai poste d'honneur pour les amateurs, et c'est à bord que tout Paris voudrait passer.

Après le passe temps du combat, viendraient les jeux moins terribles, on dînerait dans la chambre du bord, non pas comme à terre, où l'on est blasé sur tout ce qu'il y a de délicieux, mais on dînerait comme en mer, sur une table servie par de petits mousses, sur une table couverte de mets que le maître d'hôtel irait chercher à la cuisine du navire.

Ces repas classiques ne vaudraient peut-être pas ceux du Café Anglais; mais ce serait les repas du bord, mérite préférable à celui de l'éternelle bonne chère que l'on fait tous les jours à Paris pour ses 10 ou 15 francs.

Notre corvette, à laquelle on pourrait par déférence donner le nom de *la Parisienne*, passerait aussi le tropique ou la ligne dans la belle saison; la cérémonie se ferait sous de larges et belles tentes de gaillard; les néophytes recevraient le baptême maritime avec l'eau de la Seine; la grotesque saturnale aurait son bonhomme dieu, ses gabiers grands prêtres, ses petits mousses barbouillés de noir et transformés en tritons; et, sans avoir quitté le parallèle du quai du Louvre, tous les passagers de *la Parisienne* auraient passé l'équateur et le tropique du cancer et du capricorne même, avec autant de vérité d'imitation que s'ils avaient fait le tour du monde. Ne serait-ce pas avoir fait, je vous le demande, des prodiges à peu de frais? Tout Paris baptisé par le bon homme Tropicque! La foi en marine est ce qui manque à notre capitale. Noyons-la donc, s'il le faut, dans les flots du baptême nautique, puisque nous ne pouvons pas faire mieux.

Et les jours de fête donc! il me semble voir la corvette *la Parisienne* pavoisée de toute sa série de pavillons, en sautant avec l'aurore, de ses trente bons coups de canonades, la ville reine, entre toutes les villes baignées d'eau douce! Paris a admiré le vaisseau de papier maché du quai d'Orsay, reculant sous le feu de ses quinquets la visite de M. le ministre du commerce! Que resterait-il du vaisseau de juillet dans le souvenir des habitans de la capitale, quand ils auraient vu la corvette *la Parisienne*, illuminée de cent guirlandes de verres de couleur, et faisant trembler tous les vieux édifices historiques au fracas de ses nobles canonades, chargées jusqu'à la gueule par les vaillantes et vigoureuses mains de ses soixantes matelots d'élite? Tout Paris raffolerait pendant trois mois de sa corvette, de notre marine et de nos marins.

Et que faudrait-il pour réaliser ce rêve des mille et une nuits d'un marin? Cent mille francs d'actionnaires; une bourse de quelques riches spéculateurs, cherchant à placer l'exubérance de leurs fonds à cinq pour cent! L'entreprise leur rapporterait peut-être vingt-cinq ou trente du capital. Mais où trouver des spéculateurs qui placent, par amour d'un art ou d'une science, leur argent sur un *Peut-être*?  
Edouard CORBIÈRE.

#### UNIVERSITE DE LIEGE. — Faculté de Droit.

M. Clément Tremoureux de Perwez, subira son examen de docteur le 30 de ce mois à 4 heures.

M. Adrien Berleur de Liège, subira son examen de candidat le même jour à 5 heures.

#### VILLE DE LIEGE.

Séance publique du conseil mardi prochain, 27 courant, à cinq heures du soir, par continuation de celle du 24.

Liège, le 25 mai 1834.

Le bourgmestre, Louis JAMME.

#### ETAT CIVIL DE LIEGE du 24 mai.

Naissances : 3 garçons.

Décès : 4 garçons, 1 fille, 2 hommes, 4 femme, savoir : Sébastien Joseph Peret, âgé de 64 ans, négociant, rue sous la Tour, époux en 2<sup>e</sup> nocces de Marie Thérèse Joseph Lekeu. — Jean Henri Humblet, âgé de 44 ans, concierge, rue Neuvise, époux d'Elisabeth Joseph Gustin. — Marie Joseph Deglain, âgée de 58 ans, fripière, rue du Mouton blanc.

#### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

##### VENTE, par autorité de justice, d'une grande quantité de GRAVURES ET LITOGRAPIES,

Tous les jours, à dix heures du matin et 4 heures de relevée Café de la Belle Vue, place du Théâtre.

On CHERCHE un REMPLAÇANT pour la milice, au n° 784, place Verte.

Les marguilliers administrateurs de l'église succursale de Rothen, au canton de Marseyk de la province de Limbourg, procéderont le vendredi trente de ce mois, à dix heures du matin, au local de la maison communale, à l'ADJUDICATION au rabais, des TRAVAUX DE CONSTRUCTION d'une EGLISE et d'un PRESBYTÈRE à bâtir de suite dans ladite commune.

Les plans et le cahier des charges seront déposés à la maison communale trois jours avant celui fixé pour l'adjudication.  
Le bourgmestre, L. DE SCHIERVEL. 977

MAISON bâtie à neuf, pied du pont des Arches, Outre-Meuse, à LOUER. S'adresser rue des Tanneurs, n° 135.

A VENDRE de gré à gré quelques fermes, depuis 5 jusqu'à 15 bonniers au verges et près, très fertiles, avec soli des bâtimens, dans les cantons de Herve et d'Aubel; au prix et sous les clauses à voir en l'étude du notaire DE BERVE, rue Sœurs de Hasque, n° 281, à Liège.

#### MONT-DE PIÉTÉ.

Lundi 2 juin et jours suivans, à deux heures précises, on VENDRA publiquement, dans une des salles de l'établissement (quai de la Batte, n° 412), les gages surannés reçus en mars 1833.

Le mont-de-piété prête pour les bijoux, la vaisselle et les objets d'or et d'argent à raison de 1/5 de leur valeur au poids, et pour tous les autres effets, à raison de 2/3 de leur évaluation.

En s'adressant directement à l'établissement, on ne paie que 8 p. 0/0 d'intérêts sur une somme de 400 francs, et seulement 7 p. 0/0 lorsque le prêt excède 800 francs. L'emprunteur n'a aucun autre frais à supporter. On peut traiter avec le directeur exclusivement, à son domicile à l'établissement.

Ceux qui se servent de l'intermédiaire des commissionnaires jurés du Mont, sont prévenus que le salaire de ces agens est fixé d'après le tarif suivant :

Pour un gage d'un franc, 2 cent. de port, 1 cent. de report.	2	3	2
• 2	• 4	• 2	•
• 4	• 6	• 2	•
• 5	• 6	• 4	•
• 6	• 8	• 4	•
• 7	• 8	• 6	•
• 8	• 10	• 6	•

Idem 10 francs à 200 francs, 1 pour cent de port, 1/2 p. 0/0 de report.

Sur l'excédant de 200 francs 1/2 p. 0/0 de port, 1/4 p. 0/0 de report.

Lorsqu'on gage a séjourné trois mois dans les magasins, l'emprunteur a la faculté de le faire vendre.

Les frais de vente sont fixés à 5 p. 0/0.  
Liège, le 24 mai 1834.

Le directeur, Félix JEHOTTE.

#### ADJUDICATION DÉFINITIVE.

La MAISON située en cette ville, rue derrière la Magdelaine, n° 147, ayant été Surenchérie d'un 20<sup>e</sup> du prix de l'adjudication, qui a eu lieu le 29 avril dernier, sera Réexposée en VENTE définitive le 28 mai à 2 heures, en l'étude de M<sup>e</sup> DELEXHY, notaire, sur la mise à prix de 5,670 francs.

ADJUDICATION publique pour blanchir l'intérieur de l'Hôpital militaire de Liège à St-Laurent, qui aura lieu le 2 juin 1834, à 10 heures du matin, chez M. l'intendant militaire de la province, rue Vinave d'île, n° 43, où on peut s'adresser pour les conditions et autres informations, tous les jours de 8 heures du matin jusqu'à 4 heures de relevée.  
Liège, le 24 mai 1834. 992

VILLE DE LIÈGE. — La régence a à faire confectionner 200 bois de lit, pour le service du casernement bourgeois.

Les personnes qui voudraient en faire la fourniture sont invitées à remettre leurs soumissions au secrétariat de la régence, où le cahier des charges est déposé. Ces soumissions seront reçues jusqu'à jeudi prochain, à 11 heures du matin.  
Liège, le 26 mai 1834.

#### COMMERCE.

Fonds anglais du 22 mai. — Consol. 92 3/8. — belges 98 1/2, holland. 52 5/8, Portug. 79 1/2 Esp. cortés 36 3/4.

Bourse de Vienne du 14 mai. — Métalliques, 99 0/0. — Actions de la banque (270).

Bourse de Paris, du 23 mai. — Rentes, 5 p. 0/0, 106 1/2 fin cour., 106 30 — Rentes, 3 p. 0/0, 79 80; fin courant, 80 10 — Actions de la banque, 1822 50 — Emprunt de la ville de Paris, 1300 00. — Rente de Naples, 97 70; fin courant, 97 75. — Empr. Guebhard, 84 3/8; fin courant, 80 0/0 — Rente perpétuelle, 5 p. 0/0, 74 0/0; fin courant, 73 7/8; 3 p. 0/0, 44 3/4; fin cour. 44 3/4; différée, 15 3/4 — Cortés, 30 1/2. — Portugais, 50 1/2. — d'Haïti, 265 00. — Grec, 000 — Empr. belge, 99 1/2; fin courant 99 1/2. — Empr. romain, 96 3/4; fin courant, 97 0/0. — Empr. de la ville de Bruxelles, 000

Bourse d'Amsterdam, du 23 mai — Dette active, 52 1/16 0/0 Ditto, 97 1/8. — Bill. de change, 23 1/2 0/00. — Oblig. du Syndicat, 90 1/16 0/00 — Ditto, 73 7/8 000. — Rente des dom., 0 Act. de la Société de commerce, 100 3/4 — Rente française, 000 0/0. — Ditto de 1833, 000 00. — Obl. russe 110 p. 0/0, 402 3/4 0/0. Ditto de 1828, 000 0/0 000 — Inscrit. russes, 00 0/0 0/00 — Empr. russe 1831, 97 1/4 0000. — Rente pruss. d'Esp., 0/0 0/0 — Ditto 00000. — Dette diff. d'Esp., 46 1/4 0/00. — Oblig. mét. Autriche, 98 0/0 00/00 — Lots chez Gollais, 0/0. — Cert. Naples fact., 90 1/2. — Oblig. Danaises, 00 0/0. — Oblig. de Brésil, 77 7/8. — Cortés, 30 5/16 00. — Ditto Grec, 00 — Lot de Pologne, 114 1/2.

#### Bourse d'Anvers, du 24 mai.

Changes.	à courts jours.	à deux mois.	à 3 mois.
Amsterdam	1/2 0/10 perte.	P	
Londres.	12 05 0/0	12	P
Paris.	17 1/4	17 0/0	16 7/8
Francfort.	manque		
Hambourg.	35 9/16	P 35 3/8	P 30 000

Escompte 4 0/0.

Effets publics Belgique — Dette active, 102 1/2 0. Id. diff. 41 1/4 0. — Oblig. de l'entr., 0 00. — Empr. de 48 mill. 99 et P. 0/0 0/0 Id. de 12 mill., 0/0. Id. de 24 mill., 000 0/00. — Hollande. Dette active, 2 1/2, 00 0/0 0. Id. différée, 0000 Oblig. synd., 0 0/0. — Rente remb., 2 1/2, 87 0/0 A et 95 P. — Espagne. Gueb., 85 0/0 A 00/00. — Id. perp. Paris, 5 p. c. 00 Id. perp. Amst., 70 1/4 5/8 00 0/0 0/0 0. Idem dette différée, 16 3/8 16 1/2 P.

#### MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.

2500 Balles café Saint-Domingue ord. à 33 cents, cont. sommation  
200 Balles coton Nouv. Orléans, prix inconnu.

#### Arrivages au port d'Anvers, du 23 et 24 mai.

La galléasse mecklenbourgeoise Hendrik Théodore, c. Voss v. de Memel, ch. de bois.  
La galléasse mecklenbourgeoise Kleynen Hendryk, c. Voss v. de Memel, ch. de bois et graine de lin.  
La galliote belge Maria, c. Bunneyer, v. de Liverpool, ch. de sel.  
Le brick belge Vierge Marie, c. Schulte, v. de Leith, ch. de charbons de terre.  
Le brick norvégien Hygea, c. Thomassen, v. de Krageroe, ch. de bois.  
Le yacht prussien Gertrude, c. Pranger, v. de Wezel, ch. de bois.

Bourse de Bruxelles, du 24 mai. — Belgique. Dette active 51 0/0 A. Emp. 24 mill., 99 0/0 A. — Hollande. Dette active 51 0/0 A. — Espagne Gueb., 85 0/0 P. Perpétuelle Anvers 4 p. 0/0, 55 1/2 P. Id. Amst. 5 p. 0/0, 70 1/8 P. Id. Pau 3 p. 0/0, 45 1/2 P. Cortés à Lond., 31 0/0 P. Dette diff., 16 1/4

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.